

Procès-Verbal de la session de Printemps 2022 de la section 7 du Comité National de la Recherche Scientifique

30 mai – 2 juin 2022

La section 07, pour la mandature 2021-2026, est composée de:

- Massih-Reza Amini - PU @ LIG (Grenoble)
- David Auber - PU @ LaBRI (Talence)
- Frédéric Bimbot - DR @ IRISA (Rennes)
- Anne Decristoforo - IFSeM (Villejuif)
- Isabelle Fantoni (membre du bureau) - DR @ LS2N (Nantes)
- Inbar Fijalkow (Présidente) - PU @ ETIS (Cergy)
- Hervé Glotin - PU @ LIS (Toulon)
- Carole Kurzydowski - LPTHE (Paris)
- Huyen Nguyen - MCF @ LISN (St. Aubin)
- Barbara Nicolas - DR @ Créatis (Lyon)
- Caroline Petitjean - PU @ LITIS (Rouen)
- Franck Plestan - PU @ LS2N (Nantes)
- Dario Prandi (Secrétaire scientifique) - CR @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Paolo Robuffo Giordano - DR @ IRISA (Rennes)
- Benoît Rosa - CR @ ICube (Strasbourg)
- Charles Soussen (membre du bureau) - PU @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Sophie Tarbouriech - DR @ LAAS (Toulouse)
- Aida Todri-Sanial (membre du bureau) - DR @ LIRMM (Montpellier)
- David Trebosc - IR @ DRH (Paris)
- Nicolas Tremblay - CR @ GIPSA-lab (Grenoble)
- Steeve Zozor - DR @ GIPSA-lab (Grenoble)

La section a eu des entretiens avec :

- Lionel Buchaillot, directeur de l'INSIS;
- Ali Charara, directeur de l'INS2I.

Lors de nos échanges, Isabelle Queinnec (Directrice adjointe scientifique INS2I), Marc Gouttefarde-Tanich et Pierre Chainais (Chargés de mission INS2I) ont été partiellement présents.

La section a aussi invité plusieurs directeurs de GdR, dont les thématiques concernent la

section, à présenter leur domaine, ainsi qu'Anne Siegel (responsable de la cellule parité-égalité de l'INS2I) pour une intervention sur la parité.

La section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis les concours. Elle produit un rapport pour chacun des dossiers évalués, disponible dans l'espace personnel des chercheurs (<https://evaluation.dsi.cnrs.fr>). La mandature actuelle de la section propose un site web à l'adresse <http://section7.cnrs.fr>, avec des conseils aux chercheurs.

1 Ordre du jour de la session de printemps 2022

- Approbation du procès-verbal de la session précédente, informations ;
- Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers RIPEC ;
- Échange avec les directeurs des instituts de rattachement ;
- Intervention de certains GdR relevant de la section ;
- Intervention et échanges sur la parité ;
- Évaluation des demandes concernant les structures de recherche :
 - Avis de pertinence sur les projets d'association et sur les renouvellements d'association (vague C) des unités de recherche au CNRS ;
 - Renouvellement ou création de GdR ;
 - Changement de direction des unités rattachées au CNRS ;
- Évaluation des dossiers concernant les chercheurs :
 - Evaluation à vague des chercheurs ;
 - Titularisation des chargés de recherche stagiaires.

2 Informations diverses et fonctionnement de la section 7

2.1 Site web

Le site de la section (<https://section7.cnrs.fr/>) a été mis à jour avec un nouvel onglet "Recommandations", qui contient les recommandations pour la rédaction des dossiers pour les campagnes de promotion et les concours.

2.2 Session d'automne 2021 de la section 7

Le PV de la session d'automne 2021 est approuvé à l'unanimité.

La prochaine session d'automne aura lieu du 21 au 25 novembre 2022.

2.3 Référents

La section nomme Nicolas Tremblay référent parité, avec Barbara Nicolas, déjà nommée à la session d'automne 2021.

2.4 RIPEC

La section 7 prend la décision, à l'unanimité, de ne pas examiner les dossiers de candidature de chercheurs CNRS pour la prime individuelle prévue par le nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC-C3) pour l'année 2022. Cette décision est motivée par l'actuelle opacité sur le déroulement de ce processus, ainsi que par la volonté de la section que cette procédure n'interfère pas avec ses missions principales (évaluation des chercheurs, propositions de promotions, concours DR).

2.5 Discussion autour de la parité

À la demande des membres de la section, Anne Siegel (responsable de la cellule parité-égalité de l'INS2I) est intervenue lors de la session de printemps. Faisant partie d'un groupe de travail sur les comités de sélection, cet échange a été l'occasion d'échanger sur les thèmes des stéréotypes de genre et des biais d'évaluation lié au genre.

Différentes ressources sont disponibles sur ce thème :

- Motion de la CPCN pour favoriser la parité, la diversité et une évaluation non discriminatoire
https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/cpcn/motions/2021/Motion-CPCN_pour_favoriser_la_parite_la_diversite_et_une_evaluation_non-discriminatoire.pdf
- Consignes et ressources du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/20/Hebdo27/ESRS2014504C.htm>
- Parité et évaluation non-discriminatoire au CNRS (rapport du comité parité de la Section 14 en 2021)
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03311372>
- Test de biais implicite de l'Université d'Harvard
<https://implicit.harvard.edu/implicit/france/takeatest.html>
- Charte de parité de l'INRIA
<https://parite.inria.fr/fr/charte-parite-et-egalite-des-chances/>

2.6 Interventions GDR

Pour mieux comprendre les différentes thématiques relevant de la section et leurs défis actuels, les membres de la section ont assisté aux interventions des représentants de plusieurs GDR. Notamment, la section a écouté :

- **GDR IG-RV** (David Coeurjolly et Maud Marchal)
- **GDR ISIS** (Cédric Richard, Nicholas Thome et Christian Wolf)
- **GDR MACS** (Dimitri Peaucelle)
- **GDR NeuralNet** (Clément Lena)
- **GDR Robotique** (Isabelle Fantoni)
- **GDR SOC2** (Sébastien Pillement et Ian O'Connor)
- **GDR TAL** (Pierre Zweigenbaum)

3 Interventions d'Ali Charara (INS2I) et de Lionel Buchillot (INSIS)

Ali Charara, Directeur de l'INS2I et Isabelle Queinnec (DAS référente section 7), viennent échanger avec la section. Lionel Buchillot, Directeur de l'INSIS vient également rencontrer la section.

Les informations suivantes nous sont communiquées.

3.1 Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Promotions

L'institut regrette le faible nombre de candidatures pour les promotions CRHC par rapport au vivier. Ali Charara rappelle que cette promotion ne doit être ni rédhibitoire ni un passage obligé pour le concours DR.

Nouvelles depuis la session d'automne

Budget CNRS 2022 : les laboratoires ont eu une augmentation du budget de FEI (fonctionnement, équipement, investissement) et de projets (environ 15% sur les deux années 2021 et 2022). Une part importante de cette augmentation entre dans l'appel à projet unique de l'institut, mis en place depuis 2020 dans un souci de simplification et d'efficacité.

Ali Charara insiste sur le fort soutien donné par l'institut aux GdRs. Leur statut a récemment changé de "structure du CNRS" à "programme du CNRS", ce qui implique qu'une évaluation de la section n'est pas obligatoire. Cependant, l'INS2I continuera à demander l'avis de la section.

L'institut organise annuellement deux journées de discussion avec les jeunes CR respectivement 3 et 7 ans après leur recrutement. Le retour est très positif de la part des CR ayant participé aux éditions récentes. Cela permet de renforcer leurs liens avec le CNRS et l'équipe scientifique de l'Institut, qui en est très satisfaite.

Question : Quid des rattachements secondaires et des bi-rattachements aux unités ?

AC : Un des objectifs mis en avant dans le Contrat d'Objectifs de Performance du CNRS (COP) est la diminution des rattachements secondaires des unités en faveur de bi-rattachements. L'INS2I s'efforcera de diminuer ses rattachements secondaires, en ne gardant que les laboratoires comportant des chercheurs rattachés à l'institut.

Question : Le nombre de postes CR mis au concours est en diminution depuis plusieurs années. À quoi doit-on s'attendre pour les prochaines années ?

AC : Le nombre de postes affectés à l'INS2I ne relève pas de l'institut seulement, il intègre un processus global d'arbitrage au niveau du CNRS s'appuyant sur un dialogue RH avec chaque institut. En 2022, il y a eu en effet une diminution importante (16 postes contre 19 en 2021 pour les sections 6 et 7 réunies), liée au fait que l'INS2I est un institut "jeune" par rapport à d'autres instituts, avec moins de départs à la retraite. Toutefois, l'INS2I est privilégié, par rapports aux autres instituts, pour le remplacement de départs à la retraite.

Question : Quelle est la politique du CNRS par rapport à l'Europe ? Comment voyez-vous le dynamisme par rapport au montage des projets ?

AC : Le CNRS a mis en place des groupes miroirs calqués sur l'Horizon Europe pour anticiper les appels à projets. Les ingénieurs Europe servent aussi à aider les chercheurs à monter leurs projets.

Question : Quid de la politique annoncée du CNRS d'imposer une taille minimale de 15 chercheurs CNRS dans les UMR ?

AC : Les instituts n'ont pas comme consigne de fermer des laboratoires. Le statut des UMR sera accordé uniquement aux laboratoires dans lesquels les instituts envisagent d'affecter des chercheurs.

Évaluation Hcéres des unités

À cause du retard dans les évaluations Hcéres des unités, aucune unité n'a été évaluée à la session de printemps 2022. Les projets de recherche des unités concernées par la vague C de l'Hcéres seront déposés à la fin novembre et évalués à part dans le cas où la visite Hcéres se déroule avant cette date.

Évaluation scientifique du CNRS en 2023

L'évaluation du CNRS organisée en 2022-2023 par l'Hcéres (<https://www.hceres.fr/en/evaluation-du-cnrs>) sera réalisée par un comité d'experts de dimension internationale. Pour cette évaluation, le CNRS doit rédiger avant la fin 2022 un rapport d'auto-évaluation qui contiendra une partie de perspectives scientifiques, dans laquelle l'institut va intervenir. Tenant compte d'un calendrier très serré, l'institut a décidé de solliciter le CSI et les GdR, en s'appuyant également sur le rapport de conjoncture de la précédente mandature des sections, pour rédiger un document succinct de prospective. Ce texte sera

soumis à l'avis d'experts externes et au CSI. Il sera par la suite diffusé à l'ensemble de la communauté.

Chaires de professeur junior CNRS

En 2022, le CNRS a proposé 25 chaires de professeur junior (CPJ) interne (voir [ici](#)). Ce choix a été imposé par l'impossibilité de continuer à proposer des CPJ en partenariat avec les universités, comme cela avait été fait lors de la première vague.

Parmi ces chaires, deux sont gérées par l'INS2I, sur les thèmes du stockage de données sur support moléculaire, et de l'apprentissage automatique pour le traitement des langues. Les comités de sélection seront présidés par Ali Charara et composés de 6 à 10 membres, dont un chercheur étranger exerçant à l'étranger. L'institut a prévu la participation à chaque comité de deux représentants.

Les profils des candidats recherchés correspondent au niveau de l'ancien grade CR1. Ali Charara insiste sur le fait que les chercheurs actuellement CRCN ne peuvent pas se porter candidats pour les CPJ.

Question : Y-a-t-il l'assurance que les postes CPJ ne seront pas au détriment du nombre de postes DR2 dans 5 ans ?

AC : Le financement des CPJ n'a pas impacté l'enveloppe pour les promotions DR. Le CNRS a accepté de proposer des CPJ sous la condition qu'il s'agisse de postes supplémentaires. Si ce n'était pas le cas, le CNRS se réserve le droit de changer de position.

Question : Pourquoi ne pas réintroduire des postes CR1 plutôt que les CPJ ?

AC : Le dispositif des CPJ est un nouveau dispositif indépendant des concours CRCN. Il est toujours possible de classer exceptionnellement sur le contingent des postes au concours CRCN un ou deux candidats ayant déjà une certaine ancienneté, même si l'institut reste attaché à recruter des CRCN au plus près de la thèse. Les CPJ doivent être intégrées dans la réflexion générale de l'institut d'une façon plus ciblée et viser des profils différents de concours CRCN.

Question : Quid du comité de titularisation ? Comment peut-on savoir que les recrutés CPJ seront au niveau DR dans 5 ans ?

AC : Le comité de titularisation sera composé en partie par des membres de la section. Si les chercheurs recrutés par les CPJ n'étaient pas au niveau recherché, l'INS2I ne les recrutera pas.

Question : Est-ce qu'à terme, les CPJ vont remplacer le dispositif de DR externes ?

AC : Non, les deux types de postes seront maintenus, et ciblent des profils différents. Un CPJ ne doit pas avoir un dossier de niveau DR lors de son recrutement, tandis qu'un DR externe doit avoir un profil intermédiaire entre DR2 et DR1.

Question : Est-il envisagé de recruter des candidats déjà dans le système académique français, comme par exemple des enseignants-chercheurs, éventuellement dans le privé ?

AC : Le CNRS vise le recrutement de candidat.e.s externes.

3.2 Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Lionel Buchaillot est le nouveau directeur de l'INSIS. Après une courte présentation, il détaille sa vision pour l'institut. Il entame actuellement un travail de prospective, en nommant des experts (un pour chacune des trois sections rattachées principalement à l'institut (8, 9 et 10) et deux experts transverses). Ces experts vont produire un rapport sur lequel l'institut va s'appuyer pour partager ses moyens (postes et appels à projet).

Une autre priorité de Lionel Buchaillot est le suivi des chercheurs rattachés à l'INSIS. L'institut continuera de mener des entretiens avec les chercheurs à 3 et 7 ans après leur recrutement. Il mène aussi une réflexion sur les meilleurs moyens pour aider les chercheurs plus âgés qui se trouvent en difficulté.

Question : Les années passées, il y a eu des échanges de postes entre l'INSIS et l'INS2I. Cette année, l'INSIS a préféré publier un poste en CID 55. Est-ce que cette politique continuera dans les prochaines années ?

FB : Cette année, l'INSIS a privilégié la CID 55. Ceci n'exclut pas la possibilité de publier des postes en section 7 pour les prochaines années.

Question : Quid de la politique annoncée du CNRS d'imposer une taille minimale de 15 chercheurs CNRS dans les UMR ?

FB : 5% des unités rattachées à l'INSIS n'hébergent pas de personnel CNRS. Dans 14% des unités, il y a moins de 5 employés CNRS. La volonté de l'INSIS est de concentrer, dans la mesure du possible, le personnel CNRS pour éviter qu'il soit isolé.

4 Évaluation des demandes concernant les structures de recherche

4.1 Examen des changements de direction

La section émet un avis très favorable aux changements de direction suivants :

- CRISAL (UMR 9189) : Mme Clarisse DHAENENS en qualité de directrice ;
- I3S (UMR 7271) : M. Frédéric MALLET en qualité de directeur et M. Vincente ZARZOSO en qualité de directeur adjoint ;
- IMB (UMR 5251) : M. Vincent KOZIARZ en qualité de directeur ;
- ISM (UMR 7287) : MM. Nicolas MASCRET et Guillaume RAO en qualité de directeurs adjoints ;
- LAAS-CNRS (UPR 8001) : M. Mohamed KAANICHE en qualité de directeur et Mme Daniela DRAGOMIRESCU en qualité de directrice adjointe ;
- LAGRANGE (UMR 7293) : Mme Nicole NESVADBA en qualité de directrice adjointe ;
- LISN (UMR 9015) : MM. Didier LUCOR et Michel BEAUDOUIN-LAFON en qualité de directeurs adjoints ;

- LORIA (UMR 7503) : Mme Marine MINIER en qualité de directrice adjointe.

4.2 Expertises concernant des structures de recherche

La section émet un avis favorable pour le renouvellement d'association au CNRS du XLIM (UMR 7252). Elle émet un avis très favorable pour le renouvellement d'association au CNRS de la Fédération MIRES (FR 3423).

La section décide de ne pas se prononcer sur le renouvellement du GDR Ondes (GDR 2451), car elle n'est pas suffisamment impliquée dans les thématiques au cœur de ce GDR.

La section émet un avis favorable sur le renouvellement de deux IRL:

- le centre Indo-Français de Promotion de la Recherche Avancée (IFCAM, IRL 3494) en Inde ;
- GeorgiaTech Lorraine (IRL 2958) implanté entre la France et les États Unis.

5 Évaluation des dossiers concernant les chercheurs

La section rappelle que les rapports à (mi-)vague produits par les chercheurs doivent être complets, synthétiques et bien rédigés. Des recommandations sont disponibles ici:

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Documents/Recommandations.pdf

Les rapports à mi-vague sont examinés à la session d'automne et concernent les 5 derniers semestres et concernent les activités de recherche des 5 derniers semestres.

Les rapports à vague, examinés lors de la session de printemps, concernent les activités de recherche effectuées durant les 10 derniers semestres et doivent contenir un projet de recherche pour les prochaines années.

Lors de la session de printemps 2022, la section 7 a effectué 41 évaluations de chercheurs à vague ainsi qu'un suivi post-évaluation suite à un avis réservé émis lors de la session d'automne 2021. La section émet 40 avis favorables et 1 avis différé. Après mûre réflexion et scrutin anonyme, la section prononce une insuffisance professionnelle.

5.1 Émeritats

La section s'exprime sur 6 premières demandes d'éméritat, ainsi que sur deux renouvellements. Elle émet 6 avis très favorables et 2 avis favorables.

5.2 Titularisations

Après examen de son rapport d'activité et des appréciations de circonstance de ses directeurs de recherche et de laboratoire d'affectation, M. Christophe VIEL, recruté en 2020 par la section 7, reçoit un avis favorable à sa titularisation au Lab-STICC (UMR 6285).